

ÉTUDIÉ

À L'UNIVERSITÉ
D'ARTOIS

Lens



2025 - 2026



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

- 2 L'université d'Artois
- 3 Participer à la vie démocratique
- 4 Le Pôle d'Arras
- 5 Plan du campus
- 6 Inscription et carte d'étudiant
- 7 L'Espace Numérique de Travail (ENT)
- 8 La Maison des Langues
- 9 La Bibliothèque Universitaire
- 10 Cap Avenir - Orientation et Insertion Professionnelle
- 11 Campus PEPITE Haut-de-France Artois
- 12 Les Relations Internationales
- 13 FCU - Formation Continue Universitaire
- 14 Le Service de Santé des Étudiants
- 15 Le Service Vie Étudiante - La Mission Handicap
- 16 Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- 17 Le Service Vie Culturelle et Associative
- 18 L'engagement étudiant
- 19 Tutorat pédagogique (CETIP)
- 20 La césure
- 20 La cellule VSS
- 21 Se loger, se restaurer
- 22 Se déplacer
- 23 Contacts utiles

L'université d'Artois

Implantée sur les sites d'**Arras**, **Béthune**, **Douai**, **Lens** et **Liévin**, l'université d'Artois accueille plus de 12 000 étudiants.

Multipolaire

Créée en 1992, l'université d'Artois comprend 8 UFR, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs et 16 centres de recherche.

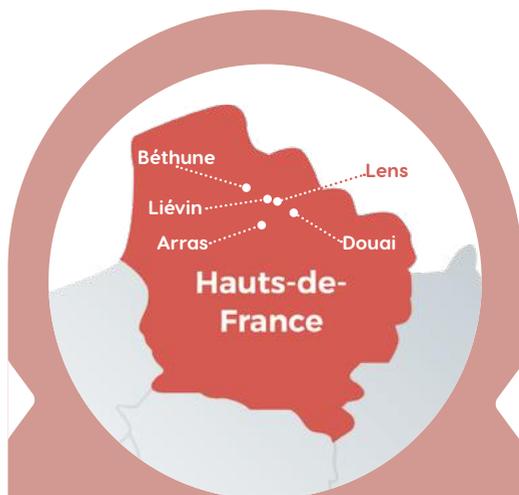
De taille humaine

Université moderne et dynamique, elle répond à l'évolution du système éducatif en proposant une pédagogie innovante alliant savoir et professionnalisation.

Pluridisciplinaire

Elle propose un large choix de formations allant de Bac +2 à Bac +8 dans les domaines suivants :

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, économie, Gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologies, Santé



12 500
ÉTUDIANTS

Participer à la vie démocratique

L'avis des étudiants compte ! Ils peuvent participer à la vie politique de l'université en siégeant dans les différents conseils et commissions, ou en votant pour leurs représentants.

LES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DES UFR ET IUT

Les UFR et IUT disposent d'un conseil au sein duquel les étudiants sont représentés. Ce conseil délibère sur les créations de formations, les programmes des formations, les modalités de contrôle des connaissances, etc. Ces propositions sont ensuite soumises aux conseils de l'université.

LES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

Tous les deux ans, des élections ont lieu où chaque étudiant inscrit peut se présenter.

• **Le Conseil d'Administration (CA) :** instance décisionnelle de l'université, il détermine la politique de l'Établissement, vote le budget, approuve les comptes. Il fixe la répartition des emplois dans l'université et approuve le contrat d'établissement (4 sièges pour les étudiants).

• **Le Conseil Académique (C.a.C) :** donne son avis ou émet des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation, etc. Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice

des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants. Il exerce le pouvoir disciplinaire. Il élit le vice-président étudiant. Il comprend deux commissions :

• **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** est consultée sur les programmes des formations, arrête les modalités d'examens et toutes les mesures visant à favoriser la vie et la réussite des étudiants (sport, culture, vie associative...) (16 sièges pour les étudiants).

• **La Commission Recherche (CR) :** elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche et fixe les règles de fonctionnement des laboratoires (4 sièges pour les étudiants).





PÔLE DE LENS

La ville de Lens accueille 2 composantes de l'Université d'Artois regroupant plus de 3000 étudiants :

La **Faculté des Sciences Jean Perrin** est installée dans les locaux de l'ancienne Société des Mines de Lens. Elle accueille environ 1 500 étudiants dans les trois niveaux du LMD (licence, master, doctorat) et dans cinq disciplines : Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique-Chimie et Sciences de la Vie.

En partenariat avec la faculté de médecine d'Amiens, elle propose le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et trois licences avec option Accès Santé (L.AS).

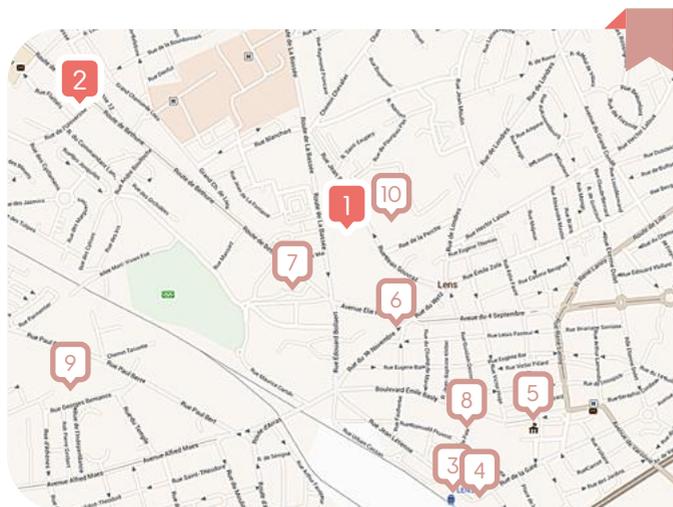
Elle dispense aussi des formations professionnalisantes (L3 Pro et Masters), souvent en alternance, dans les secteurs de l'agroalimentaire, du développement informatique, de l'intelligence artificielle, des jeux vidéo, de la chimie analytique,

des polymères, de l'environnement, de la toxicologie/écotoxicologie, ainsi qu'un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).

L'**IUT de Lens** accueille chaque année plus de 1 300 étudiants répartis dans quatre départements : Techniques de Commercialisation, GEA, Informatique et Médias Numériques.

Il propose quatre BUT (Bac+3), deux Licences Professionnelles (Commerce et Distribution, Métiers du Tourisme) et plusieurs Diplômes Universitaires : Collaborateur Commercial et de Gestion, Tourisme, Management en Santé, Qualité en Santé.

Les formations sont accessibles en initial, alternance ou formation continue. L'IUT développe aussi la mobilité internationale avec plus de 150 partenariats Erasmus+ dans toute l'Europe.



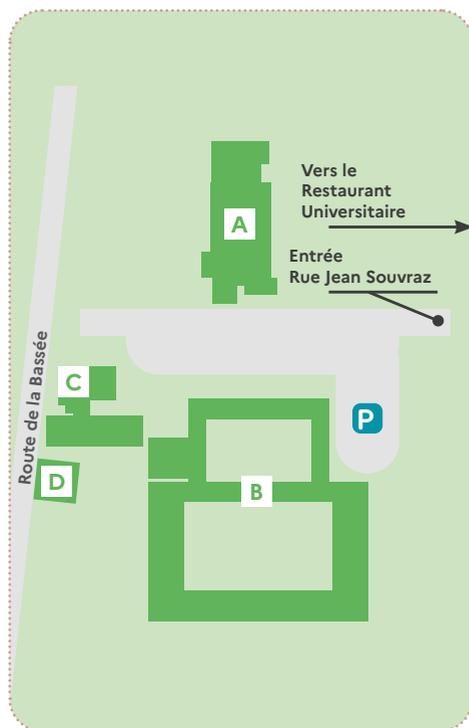
- 1 - Faculté des Sciences Jean Perrin
- 2 - IUT de Lens
- 3 - Gare
- 4 - Gare routière
- 5 - Mairie
- 6 - Sous-préfecture
- 7 - Médiathèque R. Cousin
- 8 - Office de Tourisme
- 9 - Centre A. Camus
- 10 - Restaurant Universitaire et Résidence Universitaire CROUS

Faculté des Sciences Jean Perrin
Rue Jean Souvraz - 62300 Lens
Accueil : Tél. 03 21 79 17 00
Scolarité : Tél. 03 21 79 17 04

IUT de Lens
Rue de l'Université - 62300 Lens
Accueil : Tél. 03 21 79 32 32 -
contact-iutlens@univ-artois.fr

PLAN DES CAMPUS

CAMPUS FACULTÉ DES SCIENCES



CAMPUS IUT DE LENS



- A** Extension Bât. des Sciences (Accueil, Salles de TD, Laboratoires)
- B** Bât. des Sciences (Salles de TD, Laboratoires, Maison des Langues, BU)
- C** Laboratoires
- D** Maison des Gardes

- 1** Accueil
- 2** Commerce
- 3** Gestion
- 4** Informatique
- 5** Médias numériques
- 6** Maison de l'étudiant - Cafétéria
- 7** Bibliothèque
- 8** Formation continue

Inscription et carte d'étudiant

La carte multiservices PASS SUP LNF vous sera envoyée après votre inscription à l'université. Elle est strictement personnelle. **Cette carte vous permet d'accéder à certains droits et services :**



Vous conserverez votre carte durant toute la durée de votre formation. Seul l'hologramme de l'année est à renouveler lors de vos inscriptions annuelles.

Lors de l'inscription, vous récupérez votre numéro étudiant sur le certificat de scolarité envoyé avec la carte multiservices. Vous devez alors activer votre compte ENT en vous rendant à l'adresse **ent.univ-artois.fr** et en suivant les instructions (Rubrique «**Vous êtes étudiant**», sous-rubrique «**Activer votre compte**»). Cela vous donne accès à l'ensemble des services numériques.

L'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT constitue le point d'entrée pour tous vos services, informations et ressources numériques. Il est accessible en permanence via internet, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il regroupe en particulier les accès à ces différents services :



La plateforme pédagogique (cours en ligne) et la webtv



Dossier administratif, notes et résultats, contrat de réussite étudiant



Le webmail



Le covoiturage



Des offres de stages et d'emplois



Des ressources et services en ligne de la BU



Les informations institutionnelles (sur l'intranet)



L'inscription aux activités sportives



L'accès à une application d'anti-plagiat



L'inscription aux certifications en langues





La Maison des Langues



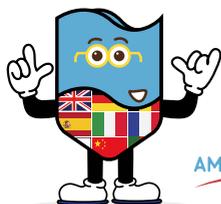
Accès libre et gratuit - Bât. E
(au dessus de l'accueil Bât. A)
Salles E20 et E1



Nicolas DE RIBAS
nicolas.deribas@univ-artois.fr
Pascaline LUCZAK
pascaline.luczak@univ-artois.fr
Tél. 03 21 60 38 35



maisondeslangues@univ-artois.fr



AMIGO

LA MAISON DES LANGUES : Découvrez une structure pédagogique polyvalente, entièrement dédiée à l'apprentissage, au perfectionnement et à la pratique des langues étrangères. Que vous choisissiez de travailler en toute autonomie ou accompagné, cet espace vous offre la liberté d'apprendre à votre façon. Ici, chaque apprenant peut progresser à son propre rythme, selon ses objectifs et ses centres d'intérêt, en développant des compétences linguistiques solides, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Des ateliers de langue tout au long de l'année : dans une large gamme de langues :

anglais



allemand



espagnol



italien



polonais



chinois



japonais



russe



néerlandais



ch'ti



FLE



langue des signes



Et toujours des nouveautés !

Espace convivial, multilingue et multiculturel : une salle de travail équipée de tables, chaises, tabourets, canapé, presse, livres mais aussi une salle multi-média équipée d'ordinateurs en libre accès pour aussi effectuer des tests de positionnement.

La fréquentation de la Maison des Langues contribue à faciliter la mobilité internationale des étudiants et la préparation des certifications adossées au Cadre Européen de Référence pour les langues (CLEs, Linguaskill Cambridge ou TOEIC Listening & Reading).

La Maison des Langues, c'est aussi des animations tout au long de l'année : concours photo, concours de dictée en langues étrangères, jeux, café des langues, mur d'expression...

L'accès à la Maison des Langues est libre et gratuit pour tous les étudiants de l'Université d'Artois, qu'ils soient ou non spécialistes en langues étrangères.

La Maison des Langues de l'Université d'Artois est multipolaire : le secrétariat est présent sur le site d'Arras (Rdc - Bureau N.0.05) et nos ateliers de langue sur les différents pôles de l'Artois.



La Bibliothèque Universitaire

Service Commun
de la Documentation
de l'université d'Artois



Bibliothèque Jean Perrin
Bibliothèque IUT de Lens



Sciences : Tél. 03 21 79 17 60
IUT : Tél. 03 21 79 32 37



<http://portail-bu.univ-artois.fr>



Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi :
de 8h à 19h

UNE FOIS INSCRIT À LA BU,
VOUS POUVEZ

CONSULTER

- des ressources documentaires adaptées à votre cursus mais aussi des BD, des romans, des films de fiction ou documentaires
- des ressources numériques depuis les postes informatiques de l'université et à distance via vos identifiants ENT

EMPRUNTER

- l'ensemble des documents disponibles dans vos bibliothèques
- selon les sites : des ordinateurs portables, des câbles, des chargeurs, des batteries externes, des calculatrices, des casques, des feutres pour tableaux, des ardoises

FAIRE VENIR

- gratuitement tous les documents du réseau (prêt navette)
- des documents d'autres bibliothèques universitaires (prêt entre bibliothèques)

UTILISER

- des espaces adaptés aux travaux de groupes : espaces ouverts et modulables ou salles fermées, équipés selon les lieux de tableaux blancs, de matériel de projection ou d'écrans interactifs
- du matériel de bien-être : selon les sites : tapis de marche, ballons d'assise, fauteuils d'écoute, canapés, poufs, etc.

LES BIBLIOTHEQUES PROPOSENT AUSSI TOUTE L'ANNÉE :

- de l'aide à la recherche documentaire sur place ou à distance : "Emprunter un bibliothécaire"
- des formations de la licence au doctorat pour apprendre à rechercher, évaluer, sélectionner et exploiter l'information, citer ses sources.
- des animations, des expositions, des journées d'étude

Pour réserver un espace de travail de groupe, vous pouvez télécharger l'**application mobile Affluences**.



Cap Avenir

Orientation
et Insertion
Professionnelle



Faculté Jean Perrin Bât. A,
bureau E2, 1^{er} étage



Vos conseillères :
Christelle ALBERT

Tél. 03 21 79 17 47 / 06 48 51 58 73

Sarah JOHANN

Tél. 03 21 79 17 18



capavenir-lens@univ-artois.fr



Horaires d'ouverture

- lundi, mardi et jeudi :
9h-12h / 13h30-16h30
- mercredi et vendredi : 9h-12h

BESOIN D'Y VOIR PLUS CLAIR ? ON EST LÀ POUR VOUS !

Des conseillères à votre écoute pour un suivi
sur-mesure dans vos choix d'orientation
ou de réorientation :

- entretiens personnalisés pour bâtir votre parcours d'études, une réorientation ou un projet pro
- soutien à la création de vos outils de communication
- ateliers pour construire votre projet personnel et professionnel

Des postes informatiques à votre disposition pour :

- explorer les pistes de formation, les stages ou les offres d'emploi
- rédiger vos CV et lettres de motivation en toute autonomie

Des ressources à consulter sur place, au format
numérique ou papier, sur :

- l'enseignement supérieur et l'ensemble de l'offre de formation
- les métiers, secteurs d'activité, marché de l'emploi, techniques de candidature
- la préparation aux concours

METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ POUR VOTRE STAGE OU EMPLOI

Une plateforme Carrière (Career Center) dédiée
à vos stages, alternances et jobs :

Accédez à des offres ciblées de stages, d'alternance et d'emploi grâce à la plateforme Carrière de l'université d'Artois. Créez votre espace personnalisé (abonnement, alertes), déposez votre CV visible des entreprises partenaires, et consultez de nombreuses ressources métiers, entreprises et événements (forums, job datings, ateliers, semaines thématiques...).

(Accès via votre ENT, rubrique Career Center)





Campus PEPITE Hauts-de-France Artois



Faculté Jean Perrin
Bât. A - 1^{er} étage



Tél. 06 28 18 14 27 / 06 17 44 27 52



entrepreneuriat@univ-artois.fr



Hubhouse Artois



<https://www.linkedin.com/in/hubhouse-artois-324282175/>



Cofinancé par
l'Union européenne

LIEU DE CRÉATION ET D'INNOVATION

Depuis 2011, l'Université d'Artois sensibilise les étudiants et jeunes diplômés à l'esprit d'entreprendre, et les accompagne dans leur projet de création d'entreprise ou d'association via une cellule entrepreneuriale spécialement dédiée et intégrée au service Cap Avenir : Campus PEPITE Hauts-de-France Artois.

Campus PEPITE Hauts-de-France Artois informe, sensibilise et initie les étudiants aux différents aspects de l'entrepreneuriat et leur permet de développer des compétences transversales utiles à leur insertion professionnelle. En effet, l'entrepreneuriat peut se décliner de multiples manières :

- Activité principale : création d'entreprise, reprise, association...
- Projet intrapreneurial : devenir un salarié performant qui appréhende mieux les tenants et les aboutissants de la vie de l'entreprise
- Activité complémentaire à un poste de salarié pour pratiquer une passion, percevoir un revenu complémentaire...
- État d'esprit pour réaliser tout projet d'activité au sein de l'université d'Artois : projet tutoré, mini entreprise, junior entreprise...

Campus PEPITE Hauts-de-France Artois c'est donc un accompagnement personnalisé à la création d'activité (entreprise, association ou projet), mais aussi des conférences, des formations, des événements, des rencontres, des concours (...) à destination des étudiants de l'Université d'Artois.

Enfin, Campus PEPITE Hauts-de-France Artois, c'est aussi le Statut National d'étudiant Entrepreneur ! Vous êtes étudiant ? Vous avez un projet de création d'activité ? Vous pouvez bénéficier du Statut National d'étudiant Entrepreneur.

Quels sont les avantages du Statut National d'étudiant Entrepreneur ?

- Accès à un diplôme dédié à l'entrepreneuriat : le Diplôme d'établissement étudiant Entrepreneur (D2E).
- Pour les jeunes diplômés, prolongation de statut étudiant (couverture sociale, restauration, transports...) via l'inscription à ce diplôme.
- L'étudiant peut substituer son stage de formation obligatoire par le développement de son projet entrepreneurial, s'il s'inscrit dans le périmètre de sa formation principale (reconnaissance de crédits ECTS).
- Un double tutorat, académique et professionnel.



Les Relations Internationales



Maison des Relations Internationales - Bât. H - Arras



Retrouvez toutes les informations sur les séjours d'études à l'étranger (vidéos de témoignages, informations, formulaire de candidature, etc.) et les financements pour une mobilité internationale sur le site web de l'université, rubrique « International » : www.univ-artois.fr/International



sri@univ-artois.fr



SÉJOUR D'ÉTUDES POUR UN SEMESTRE OU UNE ANNÉE UNIVERSITAIRE DANS UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE :

- Programme Erasmus + dans un pays européen
- Convention bilatérale signée entre l'université d'Artois et une université partenaire en Europe ou hors-Europe pour un échange simple ou un double-diplôme.

AGENDA



Novembre

- Semaine de la Mobilité Internationale : Événements et réunions d'information organisés sur chaque pôle, en présentiel ou à distance.



Décembre / janvier

- Période de candidature, pour les mobilités de l'année universitaire suivante au 1^{er} semestre, 2^e semestre ou à l'année.



Mars

- Sélection des étudiants par les UFR ou IUT.



D'avril jusqu'au départ

- Constitution du dossier de mobilité par les étudiants sélectionnés.



Avril/mai

- Période de candidature pour les mobilités au 2^e semestre de l'année universitaire suivante.



Juin

- Sélection des étudiants par les UFR ou IUT.



De sept. jusqu'au départ

- Constitution du dossier de mobilité par les étudiants sélectionnés.

STAGE

- Réaliser un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus universitaire, c'est possible ! L'ensemble des démarches (recherche, convention, etc.) incombe à l'étudiant en lien avec son UFR ou IUT.

À NOTER : Des aides financières à la mobilité internationale existent pour les séjours d'études et les stages à l'étranger.



FCU Artois

La Formation
Continue
à l'université
d'Artois



Faculté Jean Perrin
IUT de Lens



Faculté : **Tél.** 03 21 79 17 07
IUT : **Tél.** 03 21 79 32 66



fcu-fare-lens@univ-artois.fr
fcu-iutlens@univ-artois.fr



Horaires d'ouverture

- Consultez les horaires d'ouverture au public sur le site www.univ-artois.fr, rubriques « Formations » / « La Formation continue » / « Découvrir la FCU Artois »

La FCU Artois développe les formations en alternance de niveaux Bac+3 à Bac+5 (contrat d'apprentissage et de professionnalisation). Elle est à ce titre votre interlocutrice si vous êtes en recherche d'alternance (réunions d'information, ateliers CV et lettre de motivation, organisation de Job Dating...) ou inscrit dans une formation en alternance (relations avec l'entreprise, suivi en formation).

La FCU propose également un équivalent au Baccalauréat, le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU). Elle accompagne les personnes inscrites dans ce diplôme tout au long de leur parcours.

Plus largement, la FCU Artois accueille et accompagne les salariés, demandeurs d'emploi ou tout autre adulte souhaitant suivre une formation (diplômante ou non), valider ses acquis ou réaliser un bilan de compétences.





Le Service de Santé des Étudiants (SSE)



Faculté des Sciences Jean Perrin



Secrétariat : Angélique GERARD
Tél. 03 21 60 60 29



www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sante

MA SANTÉ, J'Y TIENS !

Les services SSE sont **gratuits et confidentiels**.

Ils proposent :

- un accueil, une écoute, des soins de prévention et d'urgence (premiers soins, douleur, crise d'angoisse, etc.)
- des conseils de prévention (addictions, nutrition, sommeil, santé sexuelle, activité physique, bien-être, etc.)
- un bilan de santé pour les étudiants
- des consultations pour une contraception d'urgence, un renouvellement de pilule, un dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles)
- une aide au sevrage tabagique, prescription de substitut nicotinique
- une orientation à d'autres professionnels de santé ou d'autres structures de soins, si besoin
- la mise à jour des vaccinations
- des conseils aux voyageurs
- un soutien psychologique pour accompagner les étudiants dans leurs études
- une aide sociale et financière liée aux bourses, logements, difficultés familiales/personnelles
- des consultations médicales pour un aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap, un maintien de bourse, une priorité logement
- des actions de sensibilisation : don du sang, sécurité routière, vie affective, dépistages visuels, auditifs, diabète, conseils bien-être, etc.
- des formations aux gestes de Premiers secours PSC1 et des formations des étudiants relais santé ERS

Prise de rendez-vous avec infirmières, psychologues, médecin universitaire ou assistante sociale sur le site [Doctolib](#)



LE SERVICE SANTÉ - sse@univ-artois.fr

- Karine LELEU, infirmière - Faculté Jean Perrin (le lundi, le mardi matin et le jeudi après-midi) et IUT de Lens (le jeudi matin et le vendredi matin en semaines impaires) - Tél. 03 21 79 17 06 karine.leleu@univ-artois.fr
- Fatima AAZIB, infirmière - Faculté des Sciences Jean Perrin et IUT de Lens
- David HUART, psychologue - Faculté Jean Perrin - Tél. 03 21 60 49 29 (le lundi après-midi et le vendredi matin) - david.huart@univ-artois.fr

LE SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales apportent « Écoute et Conseils » aux étudiants afin de remédier à leurs difficultés (d'ordre administratif, financier ou personnel)

La prise de rendez-vous avec le service social se fait par téléphone, mail ou internet :

- Capucine ROZAND, assistante sociale - Faculté des Sciences Jean Perrin (le mardi) - Tél. 03 20 88 66 27

Demande de RDV par e-mail : service.social@crous-lille.fr ou <https://www.crous-lille.fr/contacts/social-et-accompagnement>





Le Service Vie Étudiante - La Mission Handicap



Maison de l'Étudiant - Bât. M
RDC - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 61 84



vieetudiante@univ-artois.fr

LE SERVICE VIÉ ÉTUDIANTE facilite votre arrivée et votre vie quotidienne :

- ▶ Dispositif d'accueil des néo-inscrits :
 - tutorat pour les étudiants internationaux inscrits à titre individuel
 - accompagnement dans les démarches
 - stands d'information
 - soutien du mentorat étudiant avec l'AFEV (mission éligible au bonus R2E)
- ▶ Dispositif « Campus Territoire » :
 - développement des liens entre les étudiants et leur ville d'étude (encouragement de la participation citoyenne et ancrage des jeunes dans leur environnement de proximité)
- ▶ Offres d'emploi en partenariat avec le Conseil Régional Hauts-de-France (activités compatibles avec vos études). Consultez les offres sur votre ENT > rubrique offres d'emplois de l'université.
- ▶ Développement du logement innovant (logement intergénérationnel, colocation solidaire, etc.)

LA MISSION HANDICAP

La Mission handicap est dédiée à l'accueil et à l'accompagnement individualisé des étudiants en situation de handicap dans les aspects relatifs à la formation (aides humaines et matérielles), à la vie universitaire (activités associatives, culturelles, sportives...), et à la passation des examens (temps majoré, pauses, aide humaine...). Des permanences sont proposées sur l'ensemble des sites universitaires (calendrier dans la rubrique vie étudiante du site internet).

En situation de handicap ou non, vous pouvez vous investir auprès du service :

- En participant aux formations éligibles au bonus R2E (LSF, Handicap, inclusion et ECS...)
- En devenant étudiant assistant (prise de notes, tutorat)
- En étant étudiant relais handicap au sein de votre composante (accueil, information, sensibilisation)





Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)



Maison de l'Étudiant - Bât. M
1^{er} étage - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 37 04 / 06 31 55 50 23



elise.westelynck@univ-artois.fr



suapsunivartois

LE SUAPS

Le service Universitaire des activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'université d'Artois est chargé de planifier, d'organiser, d'enseigner et d'évaluer les étudiants qui le souhaitent sur des activités physiques, sportives, artistiques et de santé.

Les activités proposées sont diverses et variées, allant des sports collectifs, de raquette, de combat, aux activités gymniques et artistiques, aquatiques et nautiques, de forme, de bien-être, ou encore de pleine nature.

Le SUAPS propose également des activités et événements ponctuels tout au long de l'année dans le cadre des projets CVEC.



LES OBJECTIFS DU SUAPS
SONT MULTIPLES :

- La formation par la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) des étudiants (quel que soit le niveau de pratique, du débutant jusqu'au haut niveau) et des personnels
- L'attribution d'une note bonus par la pratique régulière des APS pour les étudiants inscrits en Licence, Master et en BUT
- Le développement des nouvelles formes de pratique
- L'accompagnement et la mise en place des projets étudiants qui contribuent au développement de l'activité sportive universitaire
- La promotion de la pratique sportive et l'engagement associatif comme éléments déterminants et fédérateurs de la vie étudiante
- L'entraînement et l'encadrement des étudiants et l'aide à l'organisation des compétitions universitaires (ASU Artois)
- La coordination du dispositif d'accueil des sportifs de haut niveau (liste ministérielle et procédure interne)

Informations sur le site de l'université :
www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport



Le Service Vie Culturelle et Associative (SVCA)



Maison de l'Étudiant - Bât. M
1^{er} étage - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 49 49



culture@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr/svca
www.univ-artois.fr/asso



@CultureArtois

Profitez de votre passage à l'Université d'Artois pour vivre des moments forts en émotion, créer du lien avec vos pairs et développer des nouvelles compétences !

ARTOISCOPE

Artoiscope est un agenda unique en ligne pour tout savoir sur évènements à côté de chez soi, en Artois. Cinéma, danse, théâtre, exposition, sortie en famille... il y en a pour tous les goûts. Alors rdv sur artoiscope.fr

ATELIER THÉÂTRE

Participez chaque semaine à notre atelier théâtre pour apprendre à vous exprimer en public et maîtriser les techniques oratoires essentielles à votre cursus universitaire. Développez votre confiance en vous et perfectionnez vos compétences de communication dans une ambiance stimulante et créative. Le jeudi après-midi à partir de fin septembre.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET LA VIE DE CAMPUS

S'engager dans une association étudiante, c'est participer à l'amélioration de la qualité de vie sur votre campus. Le campus de Lens est riche de plusieurs associations étudiantes dont vous retrouverez les contacts sur le site de l'université ou dans le dépliant « Association Etudiante, guide de l'engagé.e » disponible à la BU et auprès de votre Référent Engagement Vie Etudiante.

Nous pouvons vous accompagner, financer vos projets, vous former à la gestion associative (comptabilité, communication...) et valoriser votre engagement par un bonus et une reconnaissance de vos compétences.



L'université d'Artois reconnaît l'engagement de ses étudiants !



1. Cap Avenir

capavenir@univ-artois.fr

2. SVCA

culture@univ-artois.fr

3. SSE

(Service de Santé Étudiante)

sse@univ-artois.fr

4. CETIP

(Centre

de Transformations
et d'Innovations
Pédagogiques)

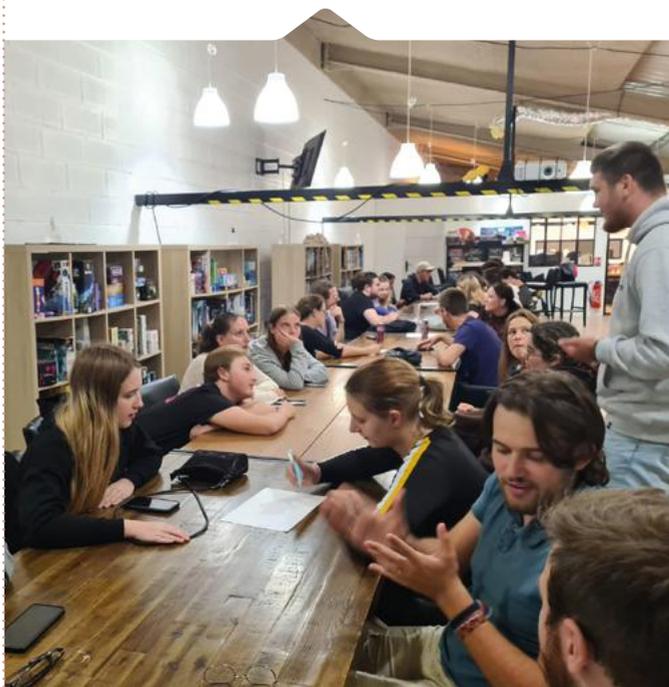
cetip@univ-artois.fr

À travers son dispositif « R2E » (Reconnaissance de l'Engagement Étudiant), l'université d'Artois reconnaît et valorise :

- les engagements dans la vie associative étudiante et/ou institutionnelle
- les activités professionnelles
- les activités militaires dans la réserve opérationnelle
- les engagements de sapeur-pompier volontaire
- les missions de service civique ou de volontariat

Cette reconnaissance peut prendre la forme :

- d'un aménagement dans l'organisation et le déroulement des études (contactez votre UFR)
- d'une dispense de stage et/ou d'enseignement relevant du cursus de l'étudiant¹
- d'un bonus « engagement associatif »²
- d'une certification de compétences pour la gestion associative²
- d'un bonus « compétences psychosociales »³
- d'un certificat « compétences psychosociales »³
- d'un bonus « tutorat pédagogique »⁴
- d'un certificat « tutorat pédagogique »⁴



Tutorat pédagogique



Cofinancé par
l'Union européenne



UN ACCOMPAGNEMENT DE PAIRS À PAIRS

Le CETIP propose, dans le cadre de l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours universitaire, des séances de tutorat pédagogique au sein de chaque formation. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les étudiants dans leur réussite, en leur offrant un appui individualisé ou en petits groupes.

Les séances de tutorat couvrent un large éventail de besoins : remédiation disciplinaire, soutien méthodologique, aide à la préparation des examens, organisation du travail personnel, compréhension des attendus universitaires ou encore développement de l'autonomie et de la confiance en soi. Il peut également s'agir de répondre à des difficultés ponctuelles ou récurrentes, ou d'accompagner des projets spécifiques : recherches documentaires, exposés, etc.

Les tuteurs, étudiants expérimentés, sont formés et accompagnés par le CETIP pour adapter leur accompagnement aux besoins spécifiques des étudiants, en lien avec les équipes pédagogiques. Ces séances souples et bienveillantes visent à créer un espace d'écoute, d'échange et de progression.

Ce tutorat constitue ainsi un véritable levier pour renforcer l'égalité des chances, prévenir le décrochage et favoriser la réussite des étudiants. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique d'une université attentive à la diversité des parcours et à l'accompagnement de chacun.

Contacts :

- Sandra FERRÉ : responsable du CETIP
- Pascaline LUCZAK : secrétaire administrative

tutorat.pedagogique@univ-artois.fr

Bât. N - RDC - Arras



La césure à l'université d'Artois

La césure consiste à suspendre temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger pendant 6 mois ou 1 an. L'étudiant s'engage à réintégrer sa formation et l'établissement à garantir une inscription à la fin de la césure.

Ce dispositif permet d'effectuer :

- une expérience professionnelle
- un stage
- une formation dans un autre domaine (avec ou sans stage)
- un engagement de service civique ou un volontariat associatif
- un projet de création d'activité dans le cadre du dispositif « étudiant entrepreneur » et l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par le pôle PEPITE

Comment en bénéficier ? Vous devez :

- être inscrit à l'université d'Artois
- acquitter des droits de scolarité au taux réduit et la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
- déposer votre demande au moins 1 mois ouvrable avant le début du semestre concerné par la césure au secrétariat pédagogique de votre UFR ou IUT (description du projet, CV et lettre de motivation)

Cellule d'alerte et d'écoute pour les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Vous pensez être victime ou témoin d'une situation de harcèlement ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule d'alerte et d'écoute VSS de l'université d'Artois via l'adresse : ecoute-vss@univ-artois.fr

La cellule d'alerte et d'écoute est chargée de recueillir la parole, et d'orienter la victime pour un accompagnement psychologique et juridique.

Des mesures pourront être prises par l'université selon la gravité de la situation.

Pour + d'infos sur :

<http://www.univ-artois.fr/vss>

Se loger

CROUS RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Résidence Émilienne Moreau
34 rue Jean Souvraz - 62300 Lens
Tél. 03 59 61 70 31

www.campusvert.com

CLLAJ LENS-LIÉVIN - Comité Local pour le
Logement Autonome des Jeunes Lens-Liévin
Tél. 03 21 74 98 15 - cllaj@ml-lenslievin.fr
www.projet-toit.fr

SIA - Société Immobilière de l'Artois
Tél. 09 69 32 12 18 - www.sia-habitat.com

MAISON & CITÉS - Tél. 03 21 08 08 56

PAS-DE-CALAIS HABITAT
Tél. 03 21 62 62 62
www.pasdecalais-habitat.fr

GÉNÉRATIONS ET CULTURES
Tél. 03 20 57 04 67
contact@generationsetcultures.fr
www.generationsetcultures.fr - rubrique un
toit à partager

CAMPUS VERT - Studios à la ferme
Tél. 03 20 29 43 68

LOKAVIZ - La centrale du logement étudiant
www.lokaviz.fr



Pour + d'infos sur les aides au logement, contactez la CAF
Tél. 09 69 32 52 52 - www.caf.fr

Se restaurer

RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU CROUS

34 rue Jean Souvraz - 62300 Lens
Tél. 03 59 61 70 31

Horaires d'ouverture :

- de 11h15 à 13h30 (du lundi au vendredi)

CAFÉTÉRIA « CROUS GOURMAND » IUT DE LENS

Rue de l'Université - 62300 Lens
Tél. 03 59 61 70 31

Horaires d'ouverture :

- de 11h à 14h (du lundi au vendredi)



Se déplacer

SE RENDRE SUR LE CAMPUS DE BÉTHUNE

Plusieurs solutions pour venir :



à pied



à vélo



en bus



en train



ou en covoiturage



Carte interactive

Arrêts de bus, parkings vélos,
trajet gare-campus, places PMR, etc.
Scannez le QR Code



Ligne de bus - TADAO

77 rue Jean Letienne
62300 Lens
(face à la Gare Bus)
Tél. 0 810 00 11 78 - www.tadao.fr



Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Samedi : de 8h à 12h30



Communauté "Pass Pass covoiturage"

Partagez vos trajets avec d'autres étudiants ou personnels de l'université.
Scannez le QR code pour créer votre compte sur Pass Pass Covoiturage, puis recherchez la communauté « Université d'Artois » directement dans la barre de recherche.





Contacts utiles

Besoin d'aide ? de soutien ?

QUESTIONS LIÉES À L'ORGANISATION DES COURS ? QUESTIONS ADMINISTRATIVES ?

Je contacte le service scolarité de ma composante :

- **Faculté Jean Perrin** : Tél. 03 21 79 17 04
- **IUT** : Tél. 03 21 79 32 32

DIFFICULTÉS À SUIVRE OU À COMPRENDRE UN COURS ?

Les enseignants, les tuteurs et les bibliothécaires de la BU me conseillent et m'indiquent des documents ou des lectures.

ORIENTATION ? CHANGEMENT DE CURSUS ? PARCOURS PROFESSIONNEL ? RECHERCHE DE STAGES, EMPLOIS, ALTERNANCE ?

Le service CAP Avenir me guide et me conseille :

Tél. 03 21 79 17 47 ou 03 21 79 17 18 / 06 48 51 58 73
capavenir-lens@univ-artois.fr

PROBLÈME D'ORDRE SOCIAL, FINANCIER OU DE LOGEMENT ?

Les assistantes sociales peuvent m'aider :

Tél. 03 20 88 66 27 - service.social@crous-lille.fr

STRESS, ANXIÉTÉ, SOUCIS DE SANTÉ ?

Le SSE me reçoit, m'écoute et m'oriente :

- **Secrétariat** : Tél. 03 21 60 60 29

ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le service de la Vie Étudiante m'accompagne :

vieetudiante@univ-artois.fr

ÉTUDIANT ÉTRANGER INSCRIT À TITRE INDIVIDUEL ?

Le service de la Vie Étudiante facilite mon arrivée et m'accompagne :

vieetudiante@univ-artois.fr





Rejoins notre page Facebook !

@Universite.Artois



Abonne-toi à notre profil Instagram !

@univ_artois



Découvre nos vidéos sur YouTube !

@UniversiteArtois